

marotte qu'a le très honorable premier ministre de vouloir absolument faire adopter une telle loi, monsieur le président, je suis sûr que la majorité des députés de la Chambre, à cause de leur intérêt personnel et de leur rôle de véritable député, qu'ils se feraient les porte-parole des gens de leur circonscription, et que, par conséquent, ils voteraient pour le maintien de la peine capitale. Alors, monsieur le président, les jeux sont faussés et voilà pourquoi la deuxième lecture n'a pas donné le reflet fidèle de l'opinion des honorables collègues de la Chambre.

Nous avons ce soir l'occasion de nous reprendre et, cette fois, d'y aller avec l'appui de l'ensemble de la population canadienne. Tout à l'heure, l'honorable député de Lapointe disait que dans sa circonscription il n'avait reçu que trois réponses qui étaient en faveur. C'est bien sûr, parce que les gens de sa circonscription n'en reviennent pas de constater qu'il va contre leurs désirs, alors ils ne veulent plus s'occuper de lui. C'est clair et net! Contre ces trois réponses dont il nous parle, je peux lui montrer plus de 8,000 réponses obtenues dans la circonscription de Champlain. Imaginons! 8,000 réponses sur un envoi de 16,000! Lorsque 50 p. 100 de la population prend la peine d'écrire à son représentant pour lui indiquer clairement et catégoriquement qu'elle est en faveur de quelque chose, je me verrais très mal, monsieur le président, selon une conscience extrêmement scrupuleuse, à dire: Que ça me coûte de tuer quelqu'un qui a tué cinq ou six enfants, qui a tué un pauvre vieux, une pauvre vieille. Cela me coûte en conscience, je tremble à la pensée que cet homme va être condamné!

Monsieur le président, c'est du ridicule consommé puisque, tel que je l'ai dit tout à l'heure, une personne en pleine possession de ses facultés, commet un meurtre qualifié, décide à un certain moment de tuer, vient de décider de se faire tuer lui-même. Ce n'est pas la société qui l'a décidé, c'est lui-même. C'est la raison pour laquelle je pense que nous pouvons ainsi accepter le principe d'être contre le fait que la société se venge d'un individu en commettant exactement le même acte qu'elle reproche à l'individu. Mais non, ce n'est pas cela du tout, à mon avis.

Je me dis qu'à compter d'aujourd'hui, on prend la décision de dire que dorénavant on n'est plus «bonasse». Je ne parle pas des onze qui sont condamnés actuellement. Ils l'ont été dans un régime selon lequel ils étaient sûrs de ne pas être pendus. Par conséquent, on ne peut pas les juger à ce sujet-là, ils étaient sûrs de leur coup, puisque cela fait plus de 10 ou 11 ans, je crois, qu'il n'y a pas eu une seule exécution. Par conséquent, ceux qui, actuellement sont condamnés, étaient sûrs de ne pas être pendus. On pourrait se dire qu'à compter de ceux-là il faudrait peut-être qu'il y ait une révision, qu'il faudrait les condamner à perpétuité pour ne pas faire ce que le très honorable premier ministre a osé dire, soit de donner un spectacle à tous les Canadiens, en les faisant monter sur l'échafaud. Mais non!

Monsieur le président, on ne se pliera pas à un tel chantage de ce côté-ci de la Chambre, du moins chez les créditistes. Cela ne nous impressionne pas du tout, puisque nous nous disons que ces gens-là ont été condamnés. Oui, ils ont été condamnés mais dans un système où, à toutes fins pratiques, on avait accepté l'abolition. Maintenant qu'on la rétablirait, qu'elle redeviendrait en vigueur d'une façon stricte, on pourrait dire, qu'à compter d'aujourd'hui, celui qui sera pendu sera nécessairement celui qui en aura décidé ainsi et non pas parce que la société va se venger, tout simplement parce que lui en a décidé ainsi. C'est une distinction.

Par conséquent, à mon sens, la peine capitale, si l'on veut l'abolir, il n'y a qu'un seul moyen à utiliser. Il est très

Peine capitale

simple, c'est même une vérité de La Palice, c'est très simple, monsieur le président. On n'a qu'à ne pas commettre de meurtre. S'il n'y a pas de meurtre, il n'y a pas de peine capitale, c'est aussi simple que cela. Alors ma conscience devient donc tranquille au moment où je me dis: Tout le monde est avisé, tout le monde est bel et bien avisé. Dorénavant, si je commets un meurtre qualifié de ce genre-là, bien déterminé, cela mérite la pendaison, tout le monde le sait. Celui qui le fait quand même en aura décidé, ce n'est pas la société, puisqu'il aura pris une décision. Après, il subira les conséquences.

A ce moment-là, monsieur le président, nous avons donc toutes les raisons du monde d'être en faveur de l'amendement présentement à l'étude. On sait que cet amendement permet à tous les députés de se reprendre, à tous ceux qui avaient subi l'influence du chantage. C'est le temps là de réviser sa position. Je vise ceux qui avaient encore certains scrupules de conscience. J'essaie actuellement de démontrer qu'il n'y en a pas de scrupules de conscience lorsqu'on dit tout simplement: Moi je veux que personne ne soit tué, je ne veux pas du tout que la société se venge contre quelqu'un. Je suis à ce moment-là contre la peine capitale, c'est aussi simple de l'abolir qu'en ne commettant pas de meurtre. Certains disent: Nous, nous sommes bien plus fins que la société. J'ai même entendu à la radio un député dire cela. Il a dit que s'il est député c'est parce qu'il était le plus intelligent de sa circonscription.

C'est pour ça qu'on l'avait envoyé ici, par conséquent, son opinion valait beaucoup plus que celle de n'importe quel autre citoyen de sa circonscription urbaine comptant près de 90,000 ou 100,000 âmes. C'est plus important son opinion à lui que celle des 100,000. Monsieur le président, je n'aurais pas la conscience tranquille à raisonner comme ça. Je trouve que c'est pire un raisonnement en mettant en doute les principes fondamentaux de la démocratie qu'un raisonnement qui voudrait empêcher d'une façon absolue quelqu'un qui à tout prix veut se faire pendre. Je trouve bien de respecter l'opinion, et si la société est malade et qu'il y a des meurtriers, je dirais que c'est parce qu'elle le mérite. Notre société actuelle qui est en décadence, il faut l'avouer, société dont les mœurs malheureusement sont de plus en plus mauvaises, lorsqu'elle réclame la peine capitale, c'est qu'elle sent la nécessité et le besoin de cette chose-là. Je dis donc que la société le mérite.

● (2040)

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. J'ai le regret d'informer le député que le temps qui lui était alloué est expiré. Il peut cependant poursuivre s'il a le consentement unanime de la Chambre. Y consent-on à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Matte: Monsieur le président, je remercie tous mes collègues.

Je disais donc, monsieur le président, que je ne crois pas que notre rôle à la Chambre soit angélique et que nous tenions pour acquis que nous voulions que la société soit parfaite, et que, par conséquent, nous pouvions nous permettre d'abolir la peine capitale. Non, nous ne sommes pas des anges, et je n'en connais pas à la Chambre qui le soient. On n'a pas de scrupules à avoir, surtout tenant compte des principes fondamentaux qui sont tout simplement que nous ne pouvons pas actuellement avec tout ce qui existe, avec le relâchement des mœurs, avec la violence comme l'a souligné mon collègue de Bellechasse (M. Lambert) au-